



ORANGE, le 11 Mars 2021

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Direction Générale Adjointe des Territoires

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**IMPASSE DES CHEVREFEUILLES –
RUE DES GENEVRIERS -
RUE DES JONQUILLES -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de renouvellement des réseaux humides, **Impasse des Chèvrefeuilles & Rue des Genévriers**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, pour les besoins du chantier.

Ces prescriptions ne seront pas applicables aux riverains, aux véhicules de secours et d'incendie et aux forces de police, en fonction de l'avancement et des possibilités de l'intervention.

Rue des Jonquilles au droit de l'IMP. N° 437 – installation de la zone « base de vie » : la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, lors des entrées/sorties et des manœuvres des camions et engins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 22 Mars 2021 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 8 mois, sous l'entière responsabilité de la Société TPR de Sainte-Cécile les Vignes.

